Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 29219 BREST CEDEX 2
TEL 02 98 43 31 31

RECEPISSE DE DEPOT

FIDAL
305 RUE JURIEN DE LA GRAVIERE
CS 42923
29229 BREST CEDEX 2

V/REF :
N/REF : 96 B 391 / 2010-A-4374

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 03/12/2010,

P.V. d'assemblée du 06/10/2009
- Modification de l'objet social

Statuts mis à jour

Concernant la société

BLUECOM
Société à responsabilité limitée
305 rue Jurien de la Gravière
29200 Brest

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-4374 le 03/12/2010
R.C.S. BREST 409 966 694 (96 B 391)

Fait à BREST le 03/12/2010,

Le Greffier



SANS VALEUR LEGALE

BLUECOM
Société à responsabilité limitée
au capital de 50.000 euros
Siège social : 305 rue Jurien de la Gravière
29200 BREST
409 966 694 RCS BREST

ACTE UNANIME DU 6 OCTOBRE 2009

Les soussignés :

- La société ELOXIME, SARL au capital de 57.500 Euros dont le siège est 305 rue Jurien de la Gravière, immatriculée au RCS de BREST sous le numéro 498 765 668, représentée par sa gérante, Madame Béatrice COCHARD,

- Monsieur Michel COCHARD demeurant lieudit Kerrarouz – 29280 PLOUZANE

Après avoir rappelé :

1– Qu'ils sont seuls associés de la SARL dénommée « BLUECOM » dont le siège social est fixé à BREST (29200) – 305 rue Jurien de La Gravière, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST sous le numéro 409 966 694 et dont le capital de 50.000 euros est divisé en 1.500 parts sociales réparties ainsi qu'il suit :

- la société ELOXIME propriétaire de.....	1.499 parts sociales
- Monsieur Michel COCHARD propriétaire de.....	1 part sociale
Total	1.500 parts sociales

2– Que l'article 14 des statuts de la Société prévoit que la volonté unanime des associés peut être constatée dans un acte signé par tous les associés.

3– Qu'il est envisagé une extension de l'objet social à toutes activités de suivi de chantier, coordination d'entreprise, assistance à maitrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation d'opérations immobilières.

Ont pris à l'unanimité la décision suivante :

DECISION

La collectivité des associés décide d'étendre l'objet social de la société à toutes activités de suivi de chantier, coordination d'entreprise, assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation d'opérations immobilières.

La collectivité des associés décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ***Article 2 – Objet***

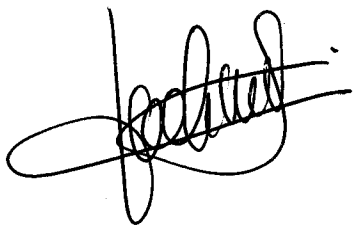
La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous pays :

- *toutes activités de prestations de services dans le domaine informatique notamment :*
 - *les prestations de maintenance fonctionnelle ;*
 - *les prestations relatives aux échanges de données informatisées ;*
 - *la gestion de projets ;*
 - *l'audit et l'étude de l'évolution de l'architecture informatique ;*
- *accessoirement la vente de matériels informatiques ;*
- *toutes activités de suivi de chantier, coordination d'entreprise, assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation d'opérations immobilières ;*
- *la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités ;*
- *la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;*
- *la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises commerciales ou industrielles, pouvant se rattacher à l'objet social ;*
- *toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.* »

XXXX

Le présent acte sous seing privé, constatant décision unanime des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

Pour la société ELOXIME
Madame Béatrice COCHARD – Gérante



Monsieur Michel COCHARD

